Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_057-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Cécile GARNIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DESMONS.

Excusés : Françoise PARRIAUX (procuration à Yvon DANTEC), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (pouvoir à Nathalie PERRIN), Marie-Laure CURMI (procuration à Cécile GARNIER), Yves-Marie GEFFROY (procuration à Paul LEDUCQ).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 22 - votants : 27

2026 – 057 – URBANISME FONCIER
ZAC DES GRANDS SILLONS
DOSSIER DE RÉALISATION - MODIFICATION N°2 ET CONVENTION DE PARTICIPATION

Hubert MINNITI, 2ème Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, la Transition Ecologique, le Patrimoine Bâti et le Foncier, l'Environnement et les Mobilités, présente le rapport qui suit :

La Ville de Corps-Nuds a confié l'aménagement et la réalisation de la ZAC « des Grands-Sillons » à la SEM « Territoires et Développement » dans le cadre d'une concession d'aménagement en date du 13 juin 2005, conformément à l'article L 300-4 du Code de l'urbanisme et approuvée par délibération du Conseil municipal du 23 mai 2005.

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit notamment la réfection du tronçon nord de la rue des Loisirs. Ce linéaire de voirie, destiné à être emprunté par les lignes de transport en commun métropolitaines, fait l'objet d'un renforcement de structure afin de permettre et de pérenniser les manœuvres de retournement des bus à cet emplacement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des continuités cyclables à l'échelle métropolitaine, il est prévu la réalisation d'une piste cyclable sur le boulevard François Mitterrand, entre le giratoire du Chêne Hervé et le giratoire des Grands Sillons. Cet aménagement permet de raccorder les cheminements cyclables de la ZAC au réseau cyclable métropolitain et présente un intérêt dépassant les seuls besoins de l'opération d'aménagement.

Afin d'intégrer cet ouvrage au Programme des Équipements Publics de la ZAC, une modification du dossier de réalisation est engagée. Cette évolution permet de prendre en compte la création de cette infrastructure primaire ainsi que les modalités de participation financière de Rennes Métropole à sa réalisation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20261027-DEL2026_057-DE

La réfection du carrefour nord de la rue des Loisirs et la réalisation de la piste cyclable constituent des ouvrages dont l'utilité dépasse les besoins propres de la ZAC. Leurs réalisations présentent toutefois de fortes interfaces techniques et opérationnelles avec les travaux conduits par l'aménageur dans le cadre de la ZAC des Grands Sillons.

Les parties ont ainsi décidé, afin de faciliter la réalisation et la coordination de ces travaux, qu'ils soient réalisés sous une maîtrise d'ouvrage unique assurée par la SEM « Territoires et Développement », en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Grands-Sillons.

Le CONSEIL MUNICIPAL, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de modification du dossier de réalisation de la ZAC des Grands Sillons
- **APPROUVE** la convention à passer avec la SEM et Rennes Métropole en vue d'acter les modalités de prises en charge financières dans la cadre du Programme des Équipements Publics
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 27 octobre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel DESMONS

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS NUDS
35150